

hauts dignitaires ecclésiastiques, s'entredéchirer à belles dents *ad majorem Dei Gloriam!*

Quant au *Reveil*, un de ces rares journaux qui mettent les principes avant tout, il restera spectateur impassible de la lutte: il n'interviendra que lorsqu'on empiètra sur l'ordre civil et qu'on attentera à nos libertés politiques, dont il n'est pas un des moindres gardiens.

ARISTIDES PICHÉ.

Voici la pétition de Luigi et consorts :

TRÈS-SAINTE PÈRE,

Nous soussignés, prêtres exerçant le saint ministère dans le diocèse de..... humblement prosternés à vos pieds, faisons de nouveau profession de notre sincère attachement à la chaire de St. Pierre, de notre fidélité à suivre tous ses enseignements, et nous demandons à Votre Sainteté la permission de repousser certaines accusations, portées à Rome même, contre notre intervention dans les matières politico-religieuses.

Toujours attentifs aux instructions qui émanent de votre bouche sainte et à nous fidèlement transmises par le canal de Nos Seigneurs les Evêques, nous nous faisons un devoir, spécialement en ces tristes temps, d'en expliquer la portée et le sens aux fidèles de nos paroisses.

Un document important, la lettre pastorale du 22 septembre 1875, traçant, d'une main ferme et avec une grande précision théologique, les devoirs des fidèles durant les élections, et envoyé par les Evêques de la Province dans toutes les paroisses, a servi comme de point de ralliement et d'unité à tout le clergé. Les heureux résultats de la saine doctrine partout uniformément affirmée, se sont déjà fait sentir dans notre gouvernement provincial et parmi la population entière. Mais ce qui a été notre consolation et celle de notre religion a aussi excité les clameurs et les calomnies de nos ennemis les protestants fanatiques et les libéraux. Comme partout ailleurs, ces ennemis du catholicisme se sont mis à crier contre les *empiètements* du clergé. Ces cris, comme de raison, n'ont servi de rien, mais malheureusement ils ont eu pour effet de détacher de nos rangs certains prêtres, qui ont aidé nos ennemis. Quelques-uns d'entr'eux se sont publiquement compromis; d'autres ont eu l'audace de censurer nos Evêques. Cependant le clergé de cette province, en appliquant à notre pays les vraies doctrines catholiques, n'a fait que suivre ses traditions nationales. La religion qui a suivi les premiers colons à la Nouvelle-France, n'a jamais cessé, pour un moment, de présider à ses destinées religieuses et civiles, et, depuis la conquête du pays par l'Angleterre les canadiens-français ont dû, pardessus tout, leur salut comme peuple, à l'influence puissante et constante du clergé. C'est là une vérité qu'atteste l'histoire de notre pays et dont témoignent nos lois civiles, notre système d'éducation et toutes nos institutions. A présent, et plus que jamais auparavant, notre parlement provincial est plus favorablement disposé envers la religion catholique et toutes les doctrines romaines, qu'aucun autre gouvernement dans l'univers entier. Et, c'est en présence de ces faits, que quelques hommes ont osé incriminer la lettre pastorale du 22 septembre 1875, et accuser nos évêques et leurs prêtres d'intervenir en politique. Nous ne pensons pas, dans nos instructions aux électeurs sur leurs devoirs, avoir outrepassé les limites tracées par les décrets des conciles provinciaux et par les lettres des évêques. Parmi notre religieuse population et parmi nos hommes publics, il y en a qui sont entachés de ces funestes doctrines libérales, à des degrés divers. Ces mêmes hommes, que le clergé a toujours légitimement et victorieusement combattus, ont trouvé des défenseurs dans le sein même de l'Université-Laval. Voilà la véritable cause de nos divisions actuelles et la source des accusations dirigées contre nous. Nos fidèles sont scandalisés par les agitations de ces professeurs et

membres de l'Université-Catholique; ils sont menacés dans leur foi et paralysés dans leurs efforts par ces défections malheureuses. Ce qui les soutient aussi bien que nous, et ce qui nous rends forts et confiants, c'est l'espoir de toujours mériter l'approbation de Votre Sainteté. C'est aussi ce qui maintiendra et même fortifiera leur influence sur le gouvernement fédéral.

En attendant de Votre Sainteté un mot d'ordre et d'encouragement, nous, vos très-affectionnés enfants, vous prions humblement de daigner nous accorder votre bénédiction paternelle.

Province de Québec, }  
Canada, août 1876. }

## ÇA ET LÀ.

L'incident Tarte vient de se terminer prosaïquement par la condamnation du trop fougueux rédacteur du *Canadien* à \$40 d'amende ou 15 jours de prison, pour outrages publiés, dans le saint organe de M. Langevin, contre les pétitionnaires dans la contestation électorale de Charlevoix et spécialement contre M. Tremblay. Il est tout-à-fait comique de voir l'attitude de M. Tarte en face du jugement rendu contre lui, par son ami de cœur le juge Routhier. Il pose en martyr et écrit des articles *tout en pleurs*. Le rédacteur du *Canadien* devenu la victime de la sévérité d'un oint du seigneur comme le juge Routhier! Voilà, en vérité, quelque chose qui confond et fait rêver profondément. Aussi le rédacteur du *Canadien* s'est-il montré à la hauteur des circonstances comme à l'ordinaire, et il a déclaré emphatiquement que s'il avait été condamné à \$100 d'amende ou 24 heures de prison, il aurait payé sans murmurer les \$100; mais qu'en présence de la condamnation de quinze jours de prison ou \$40 d'amende, *il n'a pas d'alternative*, il accepte la prison. Voilà, certes, de la grandeur d'âme, de l'héroïsme, ou nous n'y comprenons rien. Qu'on scrute les temps anciens et modernes tant qu'on voudra, jamais on ne trouvera un seul exemple d'une action aussi magnanime et aussi sensée. Un pareil acte immortalise un homme du coup. La postérité toujours juste, placera, sans aucun doute, un pareil acte d'héroïsme à côté de ceux de Socrate buvant la cigüe sans sourciller, de Jeanne-D'Arc montant d'un air serein sur son bûcher, et de Caton se perçant les entrailles de son épée en répétant: O vertu! tu n'es qu'un nom!

Mais ce qui est particulièrement réjouissant, c'est de voir le réactionnaire rédacteur du *Canadien*, invoquer la liberté, de la presse tout en donnant un coup de griffe au juge Routhier. Écoutons-le: "Au nom de la liberté de la presse," dit le *Canadien*, nous protestons contre cette sentence. M. Routhier *a voulu* en son temps être journaliste, et nous "aurions cru incapable d'un acte comme celui auquel il "vient d'attacher son nom."

Quoi! vous protestez au nom de la liberté de la presse; mais vous oubliez donc que vous appartenez à une école qui proscriit cette même liberté de la presse, qui l'anathématise comme damnable et impie. Mais vous n'avez donc pas lu le fameux pamphlet de la lumière, du grand pontife de votre parti, de Luigi enfin, dans lequel cette liberté est représentée comme une chose pernicieuse et funeste. Ne savez-vous pas que ce grand théologien déclare catégoriquement que si nous sommes inondés de doctrines empoisonnées dans ce pays-ci, c'est parce que notre constitution reconnaît en droit la liberté des cultes, la liberté de conscience, la *liberté de la presse* et la souveraineté du peuple, quatre principes abominables, pré-